



Aux adhérents et adhérentes de  
l'Association Culturelle Juive

**Association Culturelle Juive**

**55, rue des Ponts**

**F-54000 Nancy**

*téléphone : 03 83 35 26 97*

*télécopie : 03 83 37 33 04*

*courriel : acj55@free.fr*

Nancy, le 6 octobre 2017

Chers adhérents, chères adhérentes,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **dimanche 19 novembre 2017 à 14h30**, au siège de notre association, 55 rue des Ponts à Nancy.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, nous vous invitons à participer ce même dimanche **19 novembre 2017 à 15h précises** à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de notre association qui délibérera valablement quel que soit le nombre de présents ou représentés.

À cette occasion, nous dresserons le bilan de nos activités de l'année écoulée et nous réfléchirons ensemble aux orientations de notre association pour l'avenir. Nous procéderons à l'élection d'un nouveau comité.

L'ordre du jour sera :

- Présentation, débat et vote du rapport financier 2016 ;
- Présentation, débat et vote du rapport moral 2016 ;
- Perspectives et orientations pour 2018 et au-delà ;
- Modification de l'article 9 des statuts de l'ACJ portant sur la composition du comité
- Élection du comité de l'ACJ

L'article 9 de nos statuts porte sur la composition du comité. Il est actuellement rédigé ainsi :

*L'association est dirigée par un Conseil de 9 à 13 membres, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale, les membres sont rééligibles.*

Nous proposons la rédaction suivante :

*L'association est dirigée par un Conseil de 7 à 13 membres, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale, les membres sont rééligibles.*

Conformément aux options validées par l'assemblée générale de 2005, nous conservons la formule du scrutin de liste, qui permet de constituer des équipes cohérentes, porteuses d'un projet associatif clair dans l'engagement réciproque de ses membres, et prêtes à partager les responsabilités.

Dans cette perspective, les modalités de représentation seront les suivantes :

1. Toute liste candidate à la gestion et l'animation de l'ACJ devra être composée, soit de 9 à 13 membres si la proposition de modification des statuts est rejetée, soit de 7 à 13 membres si la proposition de modification des statuts est validée. Dans les deux cas, les candidats doivent être majeurs et adhérents de l'association au cours des deux dernières années — soit 2016 et 2017.
2. La date limite de dépôt des listes accompagnées des professions de foi est fixée au 3 novembre 2017. Ce dépôt sera fait auprès du comité par courrier, le cachet de la Poste faisant foi.
3. La liste candidate ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages exprimés sera élue.

Enfin, chers adhérents, chères adhérentes, nous vous rappelons que pour pouvoir participer et voter, nous vous rappelons les points de règlement suivants :

1. Pourront participer et voter les adhérents à jour de leur cotisation 2017 à la date de l'assemblée générale.
2. Aucun vote par correspondance ne pourra être pris en compte.
3. Les adhérents qui ne pourront être présents le jour de l'assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter en donnant procuration à tout adhérent de leur choix à jour de sa cotisation 2017. Cette procuration permettra au représentant de prendre part aux délibérations et au vote en nom du signataire. Le nombre de procuration par adhérent n'est pas limité. Un modèle de procuration est joint au présent envoi.

Le projet culturel de l'ACJ exprime les valeurs et les choix de ses adhérents. De nombreuses décisions essentielles sont à venir. Nous vous invitons donc à contribuer activement à la préparation de ce temps fort de la vie démocratique de notre association par des candidatures, des propositions, des idées, des questions, ou tout simplement votre présence chaleureuse.

Un verre de l'amitié clôturera la séance.

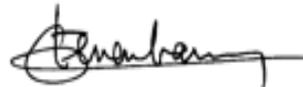
Dans l'attente du plaisir de nous retrouver, nous vous adressons, chers adhérents, chères adhérentes, nos salutations les plus amicales et les plus fraternelles.

Pour le comité, les coprésidents

Bruno Cohen



Gérald Tenenbaum



## **Assemblée générale de l'ACJ**

**Dimanche 19 novembre 2017**

### **PROCURATION**

Je soussigné(e) ....., adhérent(e) de l'Association Culturelle Juive, ne pouvant être présent(e) le dimanche 19 novembre 2017 à 14h30, donne procuration à :

.....

pour me représenter et voter en mon nom à l'assemblée générale de l'Association Culturelle Juive.

Fait le ..... à .....

Signature

## **Assemblée générale de l'ACJ**

**Dimanche 19 novembre 2017**

### **PROCURATION**

Je soussigné(e) ....., adhérent(e) de l'Association Culturelle Juive, ne pouvant être présent(e) le dimanche 19 novembre 2017 à 14h30, donne procuration à :

.....

pour me représenter et voter en mon nom à l'assemblée générale de l'Association Culturelle Juive.

Fait le ..... à .....

Signature